



COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 6 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

Présidence : Mme Sonia BRAU, Maire

Présents : Mme BRAU Sonia, M. SAMAMA Joseph, Mme DUCHON Lydie, M. de NAZELLE Jérôme, Mme BARRÉ Anne, M. DANTAS Isidro, Mme KHALDI Olga, M. BOIRE Vladimir, Mme BULLIER Jessica, M. JOURDAN Yves, Mme Virginia DA SILVA, M. DEGROOTE Georges, Mme ROUSSEAU Marie-Laure, M. CREMER Etienne, Mme GRATECAP Karine, M. BELLOTTI Cédric, Mme LACROIX Graziella, M. PERUCH Stéphane, Mme SANDRIN Clara, M. CLAIREMBAULT Freddy, Mme QUINTARD Joselyne, Mme DOUET Flore, M. ANELLI Dominique, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, M. GHERRAS Bilal (arrivé à 20h10 au point n°2), Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra

Absents excusés : M. LANCELIN Henri pouvoir à M. Yves JOURDAN, Mme MARVIN Sophie pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme LAMARRE Maggy pouvoir à Mme Graziella LACROIX, M. Vincent VICTOR pouvoir à M. Joseph SAMAMA, M. BELKACEM Mehdi pouvoir à M. Christophe CAPRONI, Mme RAZIK Sophie pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT.

Secrétaire : Mme SANDRIN Clara

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
35	29	35

Réf. : 2026/05/1-1 – OBJET : Désignation des représentants au Syndicat mixte ouvert à la carte Seine-et-Yvelines Numérique

Le Conseil municipal,

Vu les articles L.1425-1, L.2121-21, L.2121-29, L.2121-33, L.2122-7, L.5214-27 et L.5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2113-2 à L.2113-5,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016103-0002 du 12 avril 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert à la carte Seine-et-Yvelines Numérique »,

Accusé de réception en préfecture
078-P17805456-20260506-2026-05-1-1-DE
Date de réception en préfecture : 14/05/2026

Vu les statuts du Syndicat Mixte Ouvert à la carte « Seine-et-Yvelines Numérique », et notamment son article I.1.1.1 relatif à l'adhésion au syndicat,

Vu la délibération du Comité syndical d'Yvelines Numériques du 31 janvier 2017 relative à la création d'une centrale d'achats et ses conditions de fonctionnement,

Vu la délibération n°2021/05/1 du 4 mai 2021 portant sur l'adhésion au Syndicat mixte ouvert à la carte Seine-et-Yvelines Numérique et convention cadre pour l'étude et la réalisation de prestation de services.

Vu les candidatures présentées, à savoir :

1) Liste Saint-Cyr au Cœur 2026 :

- Titulaire : Mme Clara SANDRIN
- Suppléante : Mme Jessica BULLIER

2) Liste Saint-Cyr-l'Ecole en commun :

- Titulaire : M. Christophe CAPRONI
- Suppléant : M. Mehdi BELKACEM

3) Liste Ensemble pour Saint Cyr :

- Titulaire : M. Jérôme PRUDENT
- Suppléant : Mme Camille DELARUE

Considérant la nécessité, suite aux élections municipales, de désigner un membre titulaire et un membre suppléant
Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, délibéré et procédé au vote,

DELIBERE

Article 1 : Pour l'élection du délégué titulaire et du suppléant devant représenter la commune dans ce syndicat, chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, a déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : 35

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- à déduire : les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral : 0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés : 35
- majorité absolue : 18:

Ont obtenu :

1) Liste Saint-Cyr au Cœur 2026 :

- Titulaire : Mme Clara SANDRIN : 27 voix
- Suppléante : Mme Jessica BULLIER : 27 voix

Accusé de réception en préfecture 078-217805456-20260506-2026-05-1-1-DE Date de réception préfecture : 13/05/2026

2) Liste Saint-Cyr-l'Ecole en commun :

- Titulaire : M. Christophe CAPRONI : 5 voix
- Suppléant : M. Mehdi BELKACEM : 5 voix

3) Liste Ensemble pour Saint Cyr :

- Titulaire : M. Jérôme PRUDENT : 3 voix
- Suppléant : Mme Camille DELARUE : 3 voix

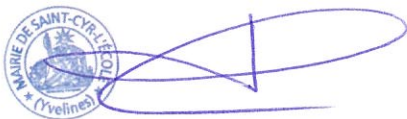
Article 2 : Après avoir constaté que Mme Clara SANDRIN et que Mme Jessica BULLIER (suppléant) ont obtenu la majorité absolue, désigne pour le représenter au Syndicat Mixte Ouvert à la carte «Seine-et-Yvelines Numérique»:

- Titulaire: Mme Clara SANDRIN
- Suppléant : Mme Jessica BULLIER

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : **13 MAI 2026**

Sonia BRAU


Maire



A blue ink signature of Sonia Brau, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Clara SANDRIN

Secrétaire de séance



A blue ink signature of Clara Sandrin, featuring a circular stamp of the commune of Saint-Cyr-l'Ecole (Yvelines) and a handwritten signature in blue ink.